



**CSE du 14 juin 2018**  
**Déclaration du SNES-FSU**

Bonjour à toutes et à tous,

A l'heure où les conseils d'enseignement commencent à se réunir, il demeure de nombreuses interrogations sur la rentrée prochaine.

La présidente du Conseil supérieur des programmes a déclaré à la presse que les aménagements de programme pour le collège étaient prêts. S'il doit y avoir des repères annuels dans les programmes de collège, nous souhaitons avoir communication du calendrier de mise en place.

Au lycée circulent des informations contradictoires sur l'organisation de la rentrée.

Le SNES-FSU demande que soit clarifié auprès des établissements le statut des 54h dédiées à l'orientation et ne figurant que dans le dossier de presse de la loi ORE. Décret et circulaire de 2010 définissent l'accompagnement personnalisé comme un temps d'enseignement intégré à l'emploi du temps de l'élève. Ces mesures sont toujours en vigueur. Il n'est pas acceptable que les emplois du temps soient amputés par anticipation d'une réforme dont les textes ne sont même pas publiés.

Les épreuves du baccalauréat commencent la semaine prochaine, alors que Parcoursup impose à de nombreux jeunes les incertitudes de l'attente. Aujourd'hui, plus d'un candidat sur 5 est en attente, plus de la moitié espèrent une meilleure proposition, d'autres sont refusés ou ont quitté la plateforme. La majorité des lycéens des quartiers défavorisés sont condamnés à attendre que les plus chanceux géographiquement et socialement se soient servis. Au-delà du discours officiel du « tout va bien », il y a la réalité d'un système qui fragilise les formations supérieures qui ne pourront consolider leur liste d'inscrits avant la rentrée, qui accroît considérablement le travail des personnels, mais surtout qui pénalise les élèves en entretenant un stress permanent. Le projet politique de tri social porté par la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur prend corps.

Nous avons d'ailleurs besoin d'éclaircissement sur les ouvertures de BTS dans les académies suite à l'engorgement de Parcoursup. Il semblerait que se développent des formations en 3 ans, que les candidats ayant fait appel à la commission académique de l'accès à l'enseignement supérieur (CAAES) se verraient dans l'obligation d'accepter, au risque de ne pas avoir d'affectation dans l'enseignement supérieur l'an prochain. Il est regrettable de faire dans l'urgence, sans concertation ni d'ailleurs consultation des comités techniques académiques (faut-il y voir une préfiguration d'autres réformes ?), ce qui aurait pu être anticipé, afin de garantir aux étudiants de bonnes conditions de poursuite d'études. Nous ne voulons pas de classes d'exception ni de sas d'attente. Le baccalauréat doit ouvrir droit à une place choisie dans l'enseignement supérieur sans discrimination.

Nous avons dénoncé, lors de précédents CSE, les dangers que représente pour les élèves, les familles et les personnels le projet de Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et en particulier son article 10 qui prévoit de confier l'information sur les métiers et les formations aux régions et de leur transférer les DRONISEP. Nous avons également dénoncé le projet de

fermeture des CIO.

Le 5 juin dernier, à l'appel de l'intersyndicale (SNES-FSU, UNSA, SGEN-CFDT, FO, Solidaire, CGT et SNPTES) près du tiers des PsyEN et personnels de l'ONISEP et des DRONISEP se sont réunis en assemblée générale et ont manifesté leur opposition à cette attaque contre le service public d'orientation de l'éducation nationale. Les DRONISEP remplissent des missions indispensables à l'institution scolaire, et les centres d'information et d'orientation constituent un maillage essentiel de proximité pour nombre de familles en lien avec les EPLE.

Les réponses apportées par le MEN ne sont pas satisfaisantes. Des CIO seraient maintenus en fonction des demandes des régions, mais selon quels critères ? Quelles contreparties sur les missions ?

Les personnels sont en colère de constater que le ministère utilise les services des CIO pour Parcoursup, ce qui est légitime, mais les dissimule dans sa communication derrière un numéro vert. Il reconnaît implicitement leur utilité et est prêt à les faire disparaître !

De même, à l'heure où il est question d'une nouvelle circulaire de mission des professeurs principaux, les premiers projets ne citent même pas le travail d'équipe mené avec les psy-en-ede en matière d'orientation. Méconnaissant la difficulté croissante de trouver des professeurs principaux dans les établissements, la volonté semble être au contraire de charger davantage la barque des professeurs principaux, qui deviendraient une hiérarchie intermédiaire. Là encore, le chemin emprunté n'est pas le bon.

Nous adressons enfin notre salut fraternel aux retraités, qui se mobilisent une fois de plus cet après-midi pour le maintien, a minima, de leur pouvoir d'achat. Les retraités ne sont pas les privilégiés que l'on cherche à nous dépeindre. Chercher à jouer les générations les unes contre les autres est un très mauvais calcul pour la cohésion de la société.

#### **En ce qui concerne les textes étudiés ce jour :**

- nous actons positivement la prorogation des CPC. La construction quadripartite de ces commissions est essentielle à la production de référentiels de formation qui satisfassent les professionnels tout en pouvant être mis en application par les enseignants dans les classes. Nous souhaitons le maintien de ce fonctionnement avec la double expertise des professionnels et des représentants des formateurs et enseignants.

- nous sommes un peu étonné du faible niveau de langues vivantes attendu des enseignants dans le privé hors contrat...

- nous avons eu du mal à comprendre les tenants et aboutissants des dispositions 10% des meilleurs bacheliers. Lors de sa mise en place, le dispositif concernait uniquement les filières sélectives. Il pouvait représenter un moyen de lutter contre l'autocensure et offrir une deuxième chance à des bacheliers dont le dossier n'avait pas été retenu dans ces filières.

Aujourd'hui, l'extension à toutes les formations revient à admettre que toutes deviennent sélectives, y compris les licences universitaires. Seuls les meilleurs bacheliers auraient garantie d'une poursuite d'étude dans la filière de leur choix. Pour la FSU, il faut laisser le dernier mot aux bacheliers, qu'ils soient dans les 10 % ou pas, pour ce qui relève de l'accès aux licences universitaires officiellement non-sélectives.

Merci de votre attention.

## Circulaire 2010

« L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Distinct du face-à-face disciplinaire, il s'adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée.

L'horaire prévu est pour chaque élève de 72 heures par année. Cette enveloppe annuelle, qui correspond à deux heures hebdomadaires, peut être modulée en fonction des choix pédagogiques de l'établissement. »